

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2022

Nombre de Membres	
Membres en exercice	Présents
27	22
Votants	22 + 3 pouvoirs

Date de convocation
2 novembre 2022

Date de publication
14 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIE PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Simone DEVAUX, Bruno LORILLERE, Pierre Frederic MAITRE, Pierre MARY, Jean-Pierre NANCEY, Pascale PETIT, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mickaël VAIRELLES, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absents : **Katty CLAYES TAHKBARI, Emmanuel PROVIN**

Représentés : **Evelyne BOCQUET par Anita DANGIN, Raynald INGELAERE par Angélique CHEVRE, Mélanie SIGNORY par Jean-Baptiste SCHREINER.**

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 13_08112022

N°13 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE MOTO CLUB BARALBIN
Rapporteur : Madame Claudine ERARD

Le rapporteur informe le conseil que nous avons reçu de la part de l'association « Moto Club Baralbin » une demande de subvention exceptionnelle pour l'organisation de leur manifestation « Fête de la Moto » qui s'est déroulée le 3 septembre 2022.

Suite à la présentation de leur budget prévisionnel, il est proposé de leur accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 500.00 €. Etant précisé qu'aucune subvention de fonctionnement ne leur a été accordée pour 2022, en l'absence de sollicitation de leur part.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE D'ACCORDER** une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros à l'association Moto Club Baralbin pour l'organisation de la manifestation « Fête de la Moto »,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube



fl.

.....*Simone DEVAUX*....., secrétaire de séance

fl.